



A V I S D'EXAMEN

Le Service Interrégional des Concours
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire
l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'

ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL

Session 2023

Catégorie A - Femme / Homme

Épreuve écrite d'admissibilité : le jeudi 6 avril 2023

Centre d'écrits : à l'Espace Aumallerie – 1 rue Louis Lumière à La-Selle-en-Luitré (35) **OU** au Glazz Arena – Chemin du Bois de la justice à Cesson-Sévigné (35) et au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Village des Collectivités – 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35)

► **Le centre organisateur se réserve la possibilité de prévoir d'autres centres d'épreuves pour garantir le bon déroulement de l'épreuve.**

Conditions d'inscription		Date des épreuves	Période d'inscription
EXAMEN PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none">Les candidats s'inscrivant à l'examen doivent remplir les conditions stipulées par le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié.Ouvert aux attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5ème échelon du grade d'attaché. <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « ...les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu à l'article L.523-1 du code général de la fonction publique, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Pour cette session 2023, peuvent ainsi s'inscrire à cet examen, les candidats qui, au 1er janvier 2023, justifieront de 2 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau, et qui auront atteint le 4ème échelon du grade d'attaché au plus tard le 1er janvier 2022.</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils seront en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 22 décembre 2022.</p>	<p><u>Epreuve écrite d'admissibilité :</u></p> <p>Jeudi 6 avril 2023</p> <p><u>Epreuve orale d'admission :</u></p> <p>En juin 2023, au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site internet du CDG35 (www.cdg35.fr)</p>	<p><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></p> <p>du 8 novembre 2022 au 14 décembre 2022 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>- une préinscription en ligne est ouverte sur le site Internet www.cdg35.fr, et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr », aux dates et heure mentionnées ci-dessus ;</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé uniquement accessible ensuite via le site du CDG35.</p> <p><u>VALIDATION EN LIGNE DE L'INSCRIPTION :</u></p> <p>du 8 novembre 2022 au 22 décembre 2022 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura <u>validé son inscription en ligne</u>, exclusivement à partir de son espace sécurisé.</p> <p>En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription, dans les délais (soit au plus tard le 22 décembre 2022, 23 h 59 dernier délai, heure métropolitaine), la préinscription en ligne sera <u>annulée</u>.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p> <p>Une seule et unique relance sera effectuée par le service instructeur.</p>